

Panneaux solaires, une idée lumineuse



Édito



Christine Bouquin,
Présidente
d'Habitat 25

En cette période éprouvante, il est bon de porter le regard sur des réalisations positives. Il en est ainsi du service de dépannage et de réparation IMOZEN, que vous êtes déjà nombreux à avoir testé, ou bien du recours à l'énergie solaire sur une réhabilitation exemplaire à Besançon.

Ces projets, Habitat 25 les mène dans un seul et unique but : améliorer votre quotidien et votre cadre de vie. Plus que jamais, vous pouvez compter sur votre bailleur.

Je vous souhaite bonne lecture de ce nouveau numéro de Liaison.

Retrouvez toute l'actualité
de votre quotidien de locataire
sur notre site

www.habitat25.fr





© Nicolas WALTEFAUGLE

L'agence de Pontarlier vous accueille dans de nouveaux locaux !

Classe énergétique

Avant travaux :



Après travaux :



À Besançon, les rayons du soleil pour de l'électricité gratuite !

Après seize mois de travaux, les 55 logements du Chemin du Sanatorium sont prêts !

Outre la réfection complète des logements, des parties communes ainsi que des extérieurs, c'est surtout l'installation de panneaux solaires qui est mise en lumière aujourd'hui. Elle permet aux locataires concernés de bénéficier, depuis décembre 2020, d'une partie de l'électricité gratuite.

Les travaux réalisés visent à développer l'attractivité des logements et des espaces extérieurs, renforcer l'accessibilité des logements par la création d'ascenseurs, mais également maîtriser les charges de chauffage en améliorant la performance énergétique de ce bâtiment classé E avant les travaux. Cette réhabilitation permet de rendre le bâtiment aussi vertueux thermiquement qu'un bâtiment neuf.

Une idée lumineuse

200 m² de panneaux photovoltaïques ont été installés pour permettre à Habitat 25 et ses locataires de bénéficier d'une électricité quasi-gratuite. Lorsque les panneaux photovoltaïques produisent assez d'électricité, c'est l'autoconsommation collective. Les locataires ne paieront donc que leurs taxes. Si l'ensoleillement est insuffisant pour les besoins en énergie, le réseau classique prendra le relais et les locataires régleront leur consommation à leur fournisseur d'électricité.

Dans l'idéal et afin d'optimiser la consommation électrique, les locataires de ce groupe d'immeubles sont invités à utiliser ou programmer leur électroménager pendant les heures les plus ensoleillées.

L'autoconsommation collective est actuellement en phase d'expérimentation, c'est une installation dont l'objectif est de produire une électricité entièrement consommée sur place et par les locataires. Un bilan sera réalisé dans les prochains mois.

Ce projet de 3,9 millions d'euros est financé par des subventions, des prêts et des fonds propres d'Habitat 25.

| | |
|--|-------------|
| Prêt CDC | 2 261 595 € |
| Fonds propres (dégrèvement TFPB + CEE) | 789 750 € |
| Subvention Effilogis | 260 000 € |
| Subvention FEDER | 220 000 € |
| Subvention GBM | 178 260 € |
| Subvention FEDER Bois | 102 054 € |
| Région Bourgogne Franche-Comté CPER | 67 756 € |



Depuis le mois de décembre, l'équipe de l'agence de Pontarlier a le plaisir de vous recevoir dans de nouveaux locaux au 2-4, rue Arthur Bourdin.

Habitat 25 accorde une attention particulière à la relation de proximité avec ses locataires. Ces nouveaux locaux, d'une surface de 250 m², améliorent les conditions d'accueil du public. Les locataires, comme les personnes en recherche d'un logement, trouvent à l'agence de Pontarlier un cadre de contact, d'écoute et de réponse à la hauteur de notre mission de service public.



L'espace locataire devient l'agence en ligne !

Très prochainement, le site Internet d'Habitat 25 fera sa mue. Visuellement plus moderne, il vous permettra avant tout d'accéder à de nouveaux services grâce à l'agence en ligne qui succèdera à l'espace locataire. **Cet espace personnel vous permettra d'effectuer la plupart de vos démarches en ligne.**



Trois astuces pour profiter à 100 % du service IMOZEN

Depuis le début de l'année, vous êtes très nombreux à utiliser IMOZEN, votre nouveau service de dépannage et réparation. Et pour profiter pleinement des bénéfices d'IMOZEN, Liaison vous propose trois astuces.



Astuce n°1 : Privilégiez les heures creuses

Certains jours, vous êtes nombreux à appeler simultanément. Ce qui provoque des embouteillages sur la ligne. Si votre réparation n'est pas urgente, contactez Proxiserve les jours de faible affluence.

Le saviez-vous ?

Vous pouvez contacter Proxiserve même le samedi ! Un rendez-vous vous sera proposé la semaine suivante.

| LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | SAMEDI |
|-------|-------|----------|-------|----------|--------|
| | | | | | |

: Forte affluence

: Moyenne affluence

: Faible affluence



Astuce n°2 : Robinet, chasse d'eau... contactez le bon numéro

Ce n'est qu'à partir de **2022** que votre contrat IMOZEN inclura toutes les réparations et dépannages de robinetterie. Pour le moment, les problèmes de chasses d'eau et de robinets (évier, lavabo, lave-linge et lave-vaisselle) sont pris en charge dans le contrat robinetterie (coordonnées sur votre panneau d'affichage). En revanche IMOZEN couvre d'ores et déjà les tuyaux et évacuations.



Astuce n°3 : Donnez votre avis

Quelques jours après l'intervention du technicien, vous recevrez un mail pour participer à une enquête de satisfaction. Vos retours sont précieux : ils permettront à Habitat 25 d'améliorer la qualité du service.



N°Cristal 09 69 39 07 22

APPEL NON SURTAXE

du lundi
au samedi
de 8h à 18h



Tout savoir sur la réforme APL



Depuis le 1^{er} janvier 2021, les références du mode de calcul des Aides Personnalisées au Logement (APL) ont changé. Les APL sont désormais calculées à partir des revenus actuels de l'allocataire ou, plus précisément, avec une réactualisation tous les trois mois. Ce principe est équivalent au calcul du prélèvement à la source.

Dans la plupart des cas, ce nouveau mode de calcul ne demande aucune démarche de votre part, mais il est susceptible d'impacter vos droits d'attribution d'aides au logement et le montant restant à votre charge.

Quel impact sur mon loyer ?

Le montant de votre loyer pourra changer certains mois selon votre situation personnelle (revenus, composition familiale...).

Votre situation ne change pas

- Vous percevrez le même montant d'APL.
- Aucun changement sur votre loyer, ni sur votre avis d'échéance.

Votre situation change

- Vos droits seront recalculés par la CAF ou la MSA chaque trimestre.
- Possible changement du montant de votre APL et donc du « solde dû » sur votre avis d'échéance.

La plupart des allocataires n'auront aucune démarche à réaliser.

Soyez vigilants à bien consulter et répondre tous les trois mois aux éventuelles demandes d'informations de la CAF, disponibles sur votre espace allocataire. Chaque demande vous parviendra par SMS, mail ou courrier.

La CAF ou la MSA disposent des données nécessaires au calcul trimestriel du montant de l'APL.

Cependant, **si vous êtes indépendant, travailleur frontalier ou encore assistant maternel**, rapprochez-vous de l'organisme dont vous dépendez (CAF ou MSA).

Quelles démarches dois-je effectuer ?

+ d'infos sur le calcul de vos droits et prestations

Pour toute question concernant l'attribution ou le montant de l'APL, contactez directement votre Caisse d'Allocations Familiales ou votre Mutualité Sociale Agricole (seuls services en capacité de vous donner des informations relatives au calcul de vos aides).



Agence de Besançon

3, rue Louis Garnier
25000 Besançon
Tél. : 03 81 82 78 00

du lundi au jeudi :
9h - 12h et 13h30 - 17h
le vendredi :
9h - 12h et 13h30 - 16h

Siège social

5, rue Louis Loucheur - 25041 Besançon cedex

Agence de Montbéliard

6 bis, rue du Petit Chénois
25204 Montbéliard cedex
Tél. : 03 81 90 71 00

du lundi au jeudi :
9h - 12h et 13h30 - 17h
le vendredi :
9h - 12h et 13h30 - 16h

Agence de Pontarlier

2-4, rue Bourdin
25300 Pontarlier
Tél. : 03 81 82 78 35

du lundi au jeudi :
9h - 12h et 13h30 - 17h
le vendredi :
9h - 12h et 13h30 - 16h

www.habitat25.fr